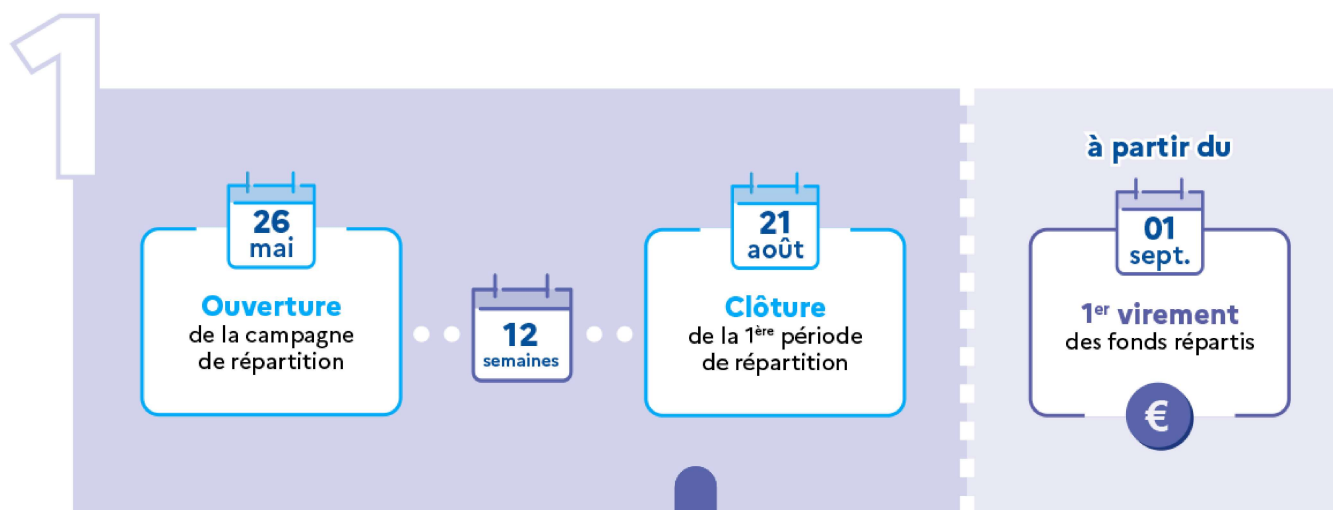
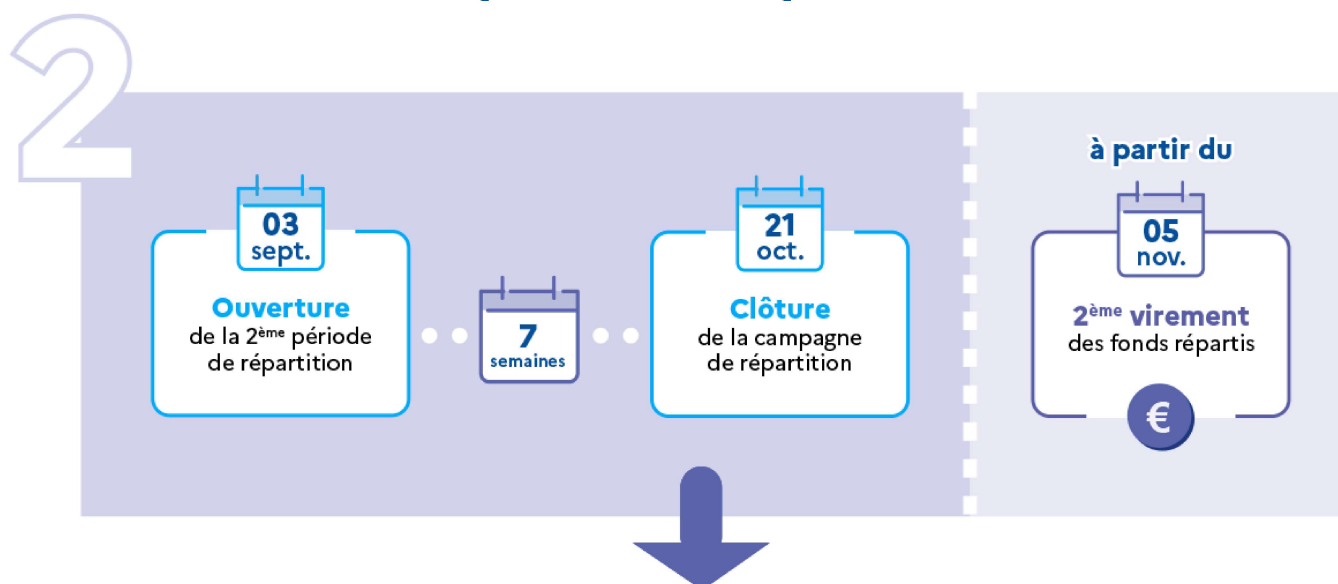


Calendrier de la campagne de répartition

1^{ère} période de répartition



2^{ème} période de répartition



Fonds non répartis



Version textuelle du calendrier de la campagne



1^{ère} période de répartition

26 mai 2026 : Début de la 1^{ère} période de répartition et ouverture de SOLTÉA

21 août 2026 : Clôture de la 1^{ère} période de répartition

À partir du 1 septembre 2026 : 1^{er} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2^{ème} période de répartition

3 septembre 2026 : Début de la 2^{ème} période de répartition

21 octobre 2026 : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTÉA

À partir du 5 novembre 2026 : 2^{ème} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

Fonds non répartis

À partir du 26 novembre 2026 : Versement des fonds non répartis par voie réglementaire

[Plan du site](#) - [Réglementation](#)



SOLTÉA est la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage fondée sur les principes de neutralité, transparence, sécurité et facilité. C'est un service mandaté par les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La Caisse des Dépôts gère la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

info.gouv.fr 
service-public.fr 
legifrance.gouv.fr 
data.gouv.fr 



La Caisse des Dépôts
accompagne les
parcours de vie